



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025
Date de convocation 09 décembre 2025
Nombre de Conseillers
En exercice..... 27
Présents 24
Pouvoirs 02
Votants 26

Le quinze décembre deux mil vingt-cinq à 19h26, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Étaient présents : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, François BIQUILLON, Géraldine SUBLLET, William BERTRAND

Etaient absents avec pouvoir : Albert NANIYOUNA à Daniel BREINER, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY

Etait absent : Olivier MOHLO

Secrétaire de séance : Guy COTTREZ

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.64 -EXLOITATION DU MARCHE DOMICIAL – AVENANT – PROLONGATION – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°25.40 DU 24/11/2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 24 novembre dernier, le conseil municipal a validé la prorogation d'une année du contrat d'exploitation du marché dominical de la ville de Pont de l'Arche par la société GERAUD, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les services de la Préfecture ont informés la direction générale du rejet de cette délibération.

En effet, malgré le calendrier électoral, la Préfecture estime le délai de 6 mois suffisant pour permettre à la collectivité la passation d'un nouveau marché.

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ANNULER la délibération n°25.40 du 24 novembre 2025
- D'APPROUVER la prorogation de 6 mois du contrat d'exploitation du marché public d'approvisionnement de la ville de Pont de l'Arche, soit jusqu'au 30 juin 2026.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'avenant joint à la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26
Pour	26
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance



*Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET*